

Livres des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 28 septembre 2021**, à 19 h, au siège social et par visioconférence.

Sont présents, mesdames et messieurs :

Arsenault, Julie,
Bourgeois, Elen,
Caron, Nicolas,
Côté, Daniel,
Chaput, Pierre-Luc,
Fontaine, Daniel,

Ladouceur, Jean-Claude,
Ménard, Sylvie,
Moore, Josianne,
Néron, Line,
St-Germain, Karina,
Tanguay, Camille.

Étaient absents, madame et messieurs :

Bellefleur, Cindy,
Brennan, Stéphane,
Laplante, Daniel.

Sont aussi présents, mesdames et messieurs :

Bédard, Jean-Pierre, directeur général,
Camirand, Daniel, secrétaire général et directeur général adjoint,
Langelier, Chantal, membre du personnel cadre participant,
Prévèreault, Nancy, directrice générale adjointe.

Sont invités, madame et monsieur :

Laplante, Marie-Claude, directrice adjointe du Secrétariat général,
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles.

Ouverture de la séance

Madame Julie Arsenault, présidente, procède à l'ouverture de la séance.

Rapport sur la convocation

Monsieur Daniel Camirand mentionne qu'un avis de convocation a été donné conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Daniel Fontaine propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2021

Madame Karina St-Germain propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 7 septembre 2021.

CA-21-09-10

Demande de reconstruction de l'immeuble Saint-Louis de l'école aux Quatre-Vents

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble Saint-Louis de l'école aux Quatre-Vents rencontre des problèmes structuraux similaires à ceux déjà rencontrés aux immeubles de Saint-Barnabé et Saint-Marcel;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de rénovation pour pallier ces problèmes sont plus élevés que les coûts de remplacement de l'immeuble, comme c'était le cas aux immeubles de Saint-Barnabé et Saint-Marcel, qui ont tous deux été reconstruits;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de l'immeuble Saint-Louis sur le terrain déjà occupé permettra de minimiser les impacts négatifs sur les opérations éducatives.

Monsieur Daniel Côté propose et il est unanimement résolu de demander le remplacement de l'immeuble Saint-Louis de l'école aux Quatre-Vents dans la mesure de financement ministérielle 50631 *Remplacement d'un bâtiment* du Plan quinquennal des investissements (PQI) 2021-2026, puisque les travaux de rénovation sont plus onéreux que les travaux de remplacement.

CA-21-09-11

Huis clos

Monsieur Nicolas Caron propose et il est unanimement résolu de décréter un huis clos pour étudier le point qui suit à l'ordre du jour.

CA-21-09-12

Retour en assemblée délibérante

Monsieur Nicolas Caron propose et il est unanimement résolu de revenir en assemblée délibérante.

CA-21-09-13

Livres des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Suivi aux recommandations de la substitut au protecteur de l'élève

CONSIDÉRANT la décision du conseil d'administration (CA-21-07-63) à l'effet de maintenir les décisions contestées par les parents d'une élève;

CONSIDÉRANT QUE ces décisions ont fait l'objet de plaintes au protecteur de l'élève et à la substitut du protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci n'ont pas jugé les plaintes fondées;

CONSIDÉRANT par ailleurs, que la substitut au protecteur de l'élève a fait des recommandations aux parents et au Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*, le conseil d'administration doit informer les parents des suites qu'il entend donner à toute recommandation.

CA-21-09-14 Monsieur Daniel Fontaine propose et il est unanimement résolu de donner suite intégralement aux recommandations formulées par la substitut du protecteur de l'élève au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Levée de la séance

CA-21-09-15 Monsieur Jean-Claude Ladouceur propose et il est unanimement résolu de lever la présente séance.

Présidente

Secrétaire général